## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010**

Date de convocation : 01 mars 2010 Affichage : 03 mars 2010

Conseillers en exercice: 11 Présents: 6 Votants: 6

<u>Présents</u>: MM. et Mmes Jacques HOUSSAYE, Maire; Yvon PILLIE, 1er Adjoint; Françoise HAMON, Jean-Claude HAMON, François LUTZ, Philippe VERSAVEL.

Absents excusés: MM. et Mmes Lydie HAMON, Odile HENRY, Claude CHERET, Aymeric de CHASTEIGNER Richard GUIA.

M. Philippe VERSAVEL a été élu secrétaire.

Le onze mars deux mil dix, neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSAYE, Maire, en présence de Madame Nadine MINOT, Trésorière.

<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2009</u>: le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yvon PILLIE, 1<sup>er</sup> adjoint, décide d'approuver le compte administratif dressé par Monsieur Jacques HOUSSAYE, Maire.

<u>COMPTE DE GESTION</u>: les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Madame Nadine MINOT, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>BUDGET PRIMITIF 2010</u>: l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 n'ayant pas été reçu, le Conseil Municipal décide de se réunir le 9 avril 2010 afin de fixer ces taux

<u>CRÉATION DE POSTE</u>: Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement à l'emploi de Madame CROMBÉ Sylvie se terminant le 11 mars 2010, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (17,69 heures/semaine) à compter du 12 mars 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

de créer un poste d'Adjoint technique 2ème classe.

DIT

que ce poste est créé à compter du 12 mars 2010.

<u>CALVAIRE DU MESNIL</u>: Monsieur le Maire présente les devis de différentes entreprises demandés pour l'abattage des sapins qui entourent le Calvaire du Mesnil,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

## ACCEPTE

le devis de l'entreprise de bucheronnage de Monsieur QUESNEL Laurent pour un montant de 1820,00 € H.T. (2 082,25 € TTC)